

## AVIS DE MARCHE

### SERVICES

#### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

##### I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :

Communauté de Communes du Petit Caux, 3 rue du val des comtes, F-76370 Saint-Martin-en-Campagne.  
Tél. (+33) 02 35 83 17 57. E-mail : [accueil@cc-petit-caux.fr](mailto:accueil@cc-petit-caux.fr). Fax (+33) 02 35 04 19 55.

##### Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://mairie-petit-caux.fr>.

##### Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

auprès du ou des points de contact susmentionnés

##### Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

auprès du ou des points de contact susmentionnés

##### I.2) Type de pouvoir adjudicateur :

Organisme de droit public.

##### I.3) Activité principale :

Services généraux des administrations publiques.

##### I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs :

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

#### SECTION II : OBJET DU MARCHE

##### II.1) Description

##### II.1.1) Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur :

Marché de nettoyage des bâtiments communaux de la Commune nouvelle de PETIT-CAUX.

##### II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation :

Services.

Catégorie de services : n°14 Services de nettoyage de bâtiments et services de gestion de propriétés.

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services : territoire de la Commune de Petit-Caux soit 18 communes déléguées et 1 communauté de communes.

Code NUTS FR232.

##### II.1.3) Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique :

L'avis concerne un marché public

##### II.1.4) Information sur l'accord-cadre :

##### II.1.5) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :

marché de nettoyage (hors vitrerie tranche conditionnelle) des bâtiments communaux de la Commune de Petit-Caux (Écoles, centres de loisirs, salles de sports, locaux administratifs et techniques, vestiaires stade football, accueils périscolaires...).

##### II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

90910000, 90911000, 90911200.

##### II.1.7) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

##### II.1.8) Lots :

Division en lots : Non.

##### II.1.9) Variantes :

Des variantes seront prises en considération : non

##### II.2) Quantité ou étendue du marché

##### II.2.1) Quantité ou étendue globale :

nettoyage d'environ 25 000 mètres carrés de différents bâtiments et de différentes surfaces (carrelage, dalles moquette, sols plastique, dalles PVC, sols plastique PVC, parquet, peinture anti-poussière, béton ciré, ciment peint, bois, béton poreux, thermoplastique, tatamis, revêtement sportif, bois sable...).

Surface vitrée (tranche conditionnelle) : environ 3500m<sup>2</sup>.

- II.1) **Description**
- II.2.2) **Informations sur les options :**  
Options : non.
- II.2.3) **Reconduction :**
- II.3) **Durée du marché ou délai d'exécution :**  
Durée en mois : 60 (à compter de la date d'attribution du marché).

### **SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

- III.1) **CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT**
- III.1.1) **Cautionnement et garanties exigés :**  
le marché est dispensé de cautionnement.
- III.1.2) **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**  
Modalité de financement : sur le budget de la collectivité.  
Modalité de paiement : paiement par mandat administratif sous 30 jours à réception de la demande ou paiement
- III.1.3) **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché:**  
groupement solidaire.
- III.1.4) **L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :**  
L'exécution du marché est soumise à des conditions particulières : non.
- III.2) **CONDITIONS DE PARTICIPATION**
- III.2.1) **Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**  
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : lettre de candidature ou Dc1  
Déclaration du candidat ou Dc2.
- III.2.2) **Capacité économique et financière :**  
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : en application des articles 50 et suivants, les déclarations sur l'honneur suivantes:  
-D'Avoir satisfait à l'ensemble des obligations fiscales et sociales telles qu'elles résultent du code des marchés publics ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;  
-D'Être en règle avec les obligations d'emploi mentionnées dans le code du travail.  
-De ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics, ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;  
-Pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.
- III.2.3) **Capacité technique :**  
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : -Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant des prestations analogues à celles prévues par le marché réalisées au cours des trois dernières années.  
-Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement ainsi que les moyens (matériel et équipement technique) dont celui-ci dispose pour la réalisation du marché  
-Présentation des principales références relatives aux prestations en cours d'exécution ou exécutées au cours des trois dernières années, indiquant en particulier la nature et le montant des prestations, la date de réalisation et le destinataire. Ces références peuvent être accompagnées d'attestations de maîtres d'ouvrage.  
-Les mesures prises par le candidat pour la protection de l'environnement.  
-Les certificats établis par les services de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques (permis par exemple).  
Pour les entreprises nouvellement créées, les candidats devront fournir tous les éléments susceptibles de permettre d'apprécier leurs moyens (en personnels, en matériels).
- III.2.4) **Marchés réservés :**  
Non.
- III.3) **CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES**
- III.3.1) **La prestation est réservée à une profession particulière :**  
La participation est réservée à une profession particulière : non.
- III.3.2) **Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :**  
Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Non

## **SECTION IV : PROCEDURE**

### **IV.1) TYPE DE PROCÉDURE**

#### **IV.1.1) Type de procédure :**

Ouverte.

#### **IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :**

#### **IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :**

### **IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

#### **IV.2.1) Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. prix des prestations. Pondération : 60.

2. valeur technique de l'offre au regard du mémoire justificatif. Pondération : 40.

#### **IV.2.2) Enchère électronique :**

Une enchère électronique sera effectuée : non.

### **IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

#### **IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :**

2017 Nettoyage des bâtiments communaux.

#### **IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :**

#### **IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif :**

Documents payants : non.

#### **IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

29 juin 2017 - 12:00.

#### **IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :**

#### **IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

Langue(s) officielle(s) de l'UE : français.

#### **IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

#### **IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :**

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : non.

## **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

### **VI.1) RENOUELEMENT :**

Il s'agit d'un marché renouvelable : non.

### **VI.2) INFORMATION SUR LES FONDS DE L'UNION EUROPÉENNE :**

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

### **VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :**

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur la plateforme achatpublic.com. L'offre peut être déposée sur ce site. Ou peut-être retirée gratuitement sur demande écrite au secrétariat de la Commune de Petit-Caux.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 29 mai 2017.

### **VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

#### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Rouen, 53 rue Gustave Flaubert, F-76005 Rouen. Tél. (+33) 02 32 08 12 70.

Adresse internet : <http://rouen.tribunal-administratif.fr>. Fax (+33) 02 32 08 12 71.

#### **Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de Nantes, préfecture de la Région DIRECCTE DES PAYS DE LA LOIRE, 22 mail Pablo Picasso - BP 24209 44042 NANTES Cedex 1

#### **VI.4.2) Introduction des recours :**

#### **VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :**

### **VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :**

31 mai 2017.

